

**REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA DORDOGNE**

**COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION PERIGOURDINE
1 bd Lakanal – BP 9033
24019 - PERIGUEUX**

DD086-2011

DELIBERATION

DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION

Nombre de membres du conseil
en exercice : 50
Présents : 33
Votants : 43
Dont 10 pouvoirs

Date de convocation du Conseil de la
Communauté d'Agglomération
Le 20 juin 2011

Le 27 juin 2011

Le CONSEIL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de
Monsieur Claude BÉRIT-DÉBAT

**OBJET : REALISATION D'UN TRANSPORT EN COMMUN EN SITE PROPRE SUR LE
TERRITOIRE DE LA CAP ET SUR LA COMMUNE DE BOULAZAC : AVENANT N° 1 A MARCHE
DE MAITRISE D'ŒUVRE N ° 11-023 DU 10 AVRIL 2011**

M. BERIT-DEBAT, Président

Mmes BELOMBO, SIMEON, ROUGIER, TYTGAT, DECABRAS-MATA, PLAN.

MM. LE MAO, FAYOLAS, LECOMTE, FRESSINGEAS, TESTUT, DAUGIERAS, BARBARY, CORTEZ, DASSEUX,
PEYROUNY, ROCHE, GEOFFROY, RIGAUD, CHASTENET, LARENAUDIE, ROY, BELLOTEAU, BOURGEOIS,
DUPUY, GERAUD, MINGASSON, MOUTTAWAKKIL, NASSEYS, COLBAC, GEORGIADDES, THOMAS.

ABSENTS :

Mmes DE PISCHOF, BOUSSARIE, DOAT, LABAILS, MARCHAND, MOULENES, NOUGUEZ, PATRIAT.

MM. LE PAPE, ROUSSARIE, LE ROUZIC, MOYRAND, CORNET, DOSSET, LE VACON, MATHIVET, MATELAT.

POUVOIRS :

Mme DE PISCHOF	pouvoir à	M. TESTUT
Mme DOAT	pouvoir à	Mme GERAUD
Mme LABAILS	pouvoir à	M. DUPUY
Mme MARCHAND	pouvoir à	Mme BOURGEOIS
Mme MOULENES	pouvoir à	Mme TYTGAT
Mme PATRIAT	pouvoir à	M. RIGAUD
M. ROUSSARIE	pouvoir à	M. BARBARY
M. MOYRAND	pouvoir à	M. BERIT-DEBAT
M. CORNET	pouvoir à	M. MINGASSON
M. MATHIVET	pouvoir à	M. GEORGIADDES

DD086-2011

OBJET : REALISATION D'UN TRANSPORT EN COMMUN EN SITE PROPRE SUR LE TERRITOIRE DE LA CAP ET SUR LA COMMUNE DE BOULAZAC : AVENANT N° 1 A MARCHE DE MAITRISE D'ŒUVRE N ° 11-023 DU 10 AVRIL 2011

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales.

Considérant que la mission de maîtrise d'œuvre pour la réalisation d'un transport en commun en site propre sur le territoire de la CAP et de la Commune de Boulazac a été attribué au groupement de maîtres d'œuvre ATELIER VILLES ET PAYSAGES, EGIS MOBILITE et EGIS AMENAGEMENT dont ATELIER VILLES ET PAYSAGES est mandataire.

Qu' en février 2011, le cotraitant EGIS Aménagement fait part à la Communauté d'Agglomération Périgourdine de son changement de raison sociale.

Que la nouvelle dénomination d'EGIS aménagement est EGIS France SA.

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRES EN AVOIR DELIBERE,
DECIDE :**

- d'établir un avenant au marché et d'autoriser le président à signer les documents inhérents à cette affaire

Délibération votée à l'unanimité

**Délibération publiée le
Délibération certifiée exécutoire
à compter du**

**Pour extrait conforme,
Périgueux, le**

**Le Président
Claude BERIT-DEBAT**